

A LIRE

dans ce numéro :

Quelques résolutions	Page 2
Un visiteur au Congrès	Page 3
Les débats	Pages 4-5
Education	Page 6
La C.T.C.C. et les grèves	Page 7
D'autres syndiqués	Page 8



VOL. XXIX — No 35

Montréal, 18 septembre 1953

“On ne vous jugera pas sur le nombre de fois que vous aurez prononcé le mot corporatisme, mais sur l'esprit qui anime votre action syndicale.”

M. le chan. Pichette,
au Congrès.

Un congrès de travail

Régie du Fonds de Défense — Mise au point des services — La C.T.C.C. réaffirme son opposition au communisme — Quelques résolutions importantes — LE TRAVAIL à tous — Message du Saint-Père

La C. T. C. C. a certainement tenu, au cours de son histoire, plusieurs congrès plus spectaculaires que celui dont les sessions viennent de prendre fin à Québec. Occupés surtout de questions relatives à la régie interne du mouvement, les délégués ont adopté très peu de résolutions “sensationnelles”.

On peut se demander toutefois, après avoir assisté aux séances de ces cinq jours, si le mouvement a connu plusieurs congrès où les délégués ont travaillé davantage et abattu plus de besogne.

Les rapports

Dès dimanche après-midi, après une messe d'inauguration à la chapelle du Séminaire de Québec (on trouvera en page 2 une partie du sermon prononcé à cette messe) les délégués se réunissaient à la salle du congrès pour entendre lecture du rapport du président.

Par l'ampleur des problèmes abordés, ce rapport fixait déjà le ton du congrès. Il devenait évident que pour étudier ce texte et le transformer en résolutions et vœux, le congrès devrait travailler ferme.

Lundi matin, après quelques débats amorcés par des questions de privilège, les délégués s'attelaient au rapport du Bureau confédéral, plus long qu'à l'ordinaire, et le soir même, le congrès siégeait en comité plénier pour l'étude des règlements qui doivent régir le Fonds de défense professionnelle.

Mardi, la journée était consacrée de nouveau au Fonds de défense, pour la matinée, et dans l'après-midi, abordait la revue des différents services du mouvement.

C'est mercredi soir seulement, que le congrès a pu aborder le

feuilleton des résolutions, après une longue discussion à huis clos sur la politique du mouvement en matière de grèves. (On trouvera en page 7 la résolution adoptée à l'issue de ce débat.)

Le présent numéro du *Travail* ne vous apporte donc pas un grand nombre de décisions étant donné qu'au moment où nous devons fermer nos pages, toutes les questions ont été abordées mais sans qu'on en soit arrivé aux résolutions finales.

Un point pratique, toutefois, que le *Travail* se doit de mentionner, c'est la résolution adoptée par le congrès et qui, dès le mois de juin prochain, procurera l'abonnement au journal à tous les membres du mouvement. Par le fait même de son affiliation, tout syndiqué recevra le *Travail*.

Il faudrait signaler aussi que la C.T.C.C. a renouvelé, dans le langage le plus ferme, son opposition au matérialisme communiste et affirmé que seule l'application de la doctrine sociale chrétienne peut enrayer l'avance communiste dans le monde.

Mercredi, l'assemblée a reçu du Saint-Siège un message de Sa Sainteté le Pape Pie XII rédigé en ces termes:

“Sa Sainteté est reconnaissante

du filial hommage que lui a transmis la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Elle envoie paternellement la bénédiction apostolique implorée.” Signé: MONTINI.

La salle du congrès



La décoration de la tribune offrait cette année un attrait spécial. En quelques mots, on y avait résumé l'attitude de la C.T.C.C. face à sa tâche et à ses objectifs.

LE FONDS DE DEFENSE: 25 CENTS

Le Congrès de la C.T.C.C. n'est pas encore terminé, au moment où nous allons sous presse. De Québec nous arrive la nouvelle que les élections n'auront lieu qu'à la fin de la matinée d'aujourd'hui. L'agenda n'étant pas épuisé, les délégués ont décidé de rester sur place une journée de plus.

Hier, plusieurs résolutions importantes ont retenu l'attention du congrès, notamment l'augmentation des contributions au Fonds de Défense professionnelle institué en 1951. En vertu des nouveaux règlements pour l'administration de ce fonds, la contribution mensuelle de chacun des 100,000 membres de la C.T.C.C. sera de 25 cents pour cette fin seulement.

En cas de grève, les travailleurs en cause pourront, si le conflit dure et que les réserves de leurs syndicats et fédérations sont épuisées, toucher des allocations de \$10 dollars pour les célibataires et de \$20 dollars pour les hommes mariés (maxima).

Quant aux syndicats qui n'ont pas le droit à la grève de par la loi, ils pourront puiser au Fonds de Défense pour financer des arbitrages ou autres procédures, pourvu que les questions en jeu s'avèrent d'intérêt général. Le *Travail* donnera plus en détail, la semaine prochaine, les règlements du Fonds.

Le communisme

Une résolution visant à mettre hors-la-loi le parti communiste canadien a été rejetée

par le Congrès pour faire place à une dénonciation du matérialisme et un acte de foi dans la doctrine sociale chrétienne. Les délégués sont tombés d'accord pour reconnaître qu'une “mise au ban légale du communisme” pourrait être utilisée contre les chefs ouvriers légitimes par des autorités mal intentionnées qui accusent tout le monde de communisme.

Les instituteurs

Le Congrès a aussi protesté contre le geste de la Commission de Relations ouvrières qui veut porter devant le Conseil Privé de Londres le jugement de la Cour suprême du Canada au sujet de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal. Ce jugement, d'après les délégués, constituait pour la Commission “une pilule bien méritée” et le recours à Londres n'a aucune raison d'être.

A cette même occasion, le Congrès a déploré les salaires beaucoup trop bas qui sont payés aux instituteurs et institutrices de notre province.

Nouvelle constitution

Le Congrès a enfin décidé de procéder, au cours de cette année, à une refonte complète de la constitution de la C.T.C.C. qu'il considère comme démodée.



M. Joseph Parent, président du Conseil central des Syndicats de Québec, a souhaité la bienvenue aux congressistes. On voit à ses côtés l'aumônier et le président général.

LES RÉSOLUTIONS

en quelques lignes

Au moment où nous devons rédiger cette copie, le congrès siège encore pour l'étude du feuillet des résolutions. Nous devons donc remettre à la semaine prochaine une vue d'ensemble sur les vœux exprimés. Voici tout de même les plus marquantes qui ont été adoptées jusqu'ici:

BILLS 11 ET 34

Par deux résolutions distinctes, le congrès a demandé le retrait de deux lois adoptées à la dernière session de l'Assemblée législative de Québec.

La C.T.C.C. désapprouve le principe de la loi qui incite les citoyens à la délation en leur promettant une récompense s'ils contribuent à faire arrêter les trafiquants de margarine. Les délégués ont condamné cette loi qui vise à transformer les citoyens en policiers.

Plus énergiquement encore, ils ont demandé le retrait du bill 34, modifiant la loi électorale de la province. Ils ont exprimé l'avis que cette loi accorde beaucoup trop d'avantages au parti au pouvoir, viole les libertés civiles et fausse le fonctionnement de notre démocratie.

LOI DES LIQUEURS

Au sujet du problème des liqueurs, le congrès a demandé que, dans le cas des épicerie licencées comme débits de bière, les règlements municipaux, touchant les heures de fermeture, s'appliquent de préférence aux règlements de la Commission des liqueurs.

RETRAIT DES ACTIONS

Reprenant une résolution déjà adoptée l'an dernier, le congrès a insisté de nouveau pour que les actions intentées en 1949 contre les mineurs d'amiante en grève soient retirées. Plus de 150 ouvriers se trouvent depuis quatre ans sous le coup de poursuites judiciaires auxquelles le ministère public ne procède pas mais dont il refuse de se désister. Ceux qui ont fourni les cautions ne peuvent faire aucune transaction sur les propriétés engagées.

IMPÔT

En matière d'impôt sur le revenu, la C.T.C.C. a renouvelé ses demandes touchant l'élévation des exemptions de base dans le cas des petits salariés. De plus, elle a demandé qu'il soit permis aux travailleurs de déduire de leurs revenus les frais de transport qu'ils encourent pour se rendre à leur travail.

Enfin!

ASSURANCE-VIE et REMBOURSEMENT de VOTRE ARGENT

Un plan de police Sun Life tout nouveau qui:

- 1 Comporte une protection d'assurance-vie jusqu'à l'âge de 65 ans.
- 2 Rembourse toutes les primes de base (d'après le tarif annuel) si l'assuré est en vie à l'âge de 65 ans.
- 3 Est émise sur la vie des hommes et des femmes aux âges de 15 à 50 ans inclusivement.

A l'âge de 65 ans, les fonds peuvent (a) être touchés en espèces; (b) servir à l'achat d'une police libérée, d'un montant égal au capital assuré à l'origine, et le solde peut être touché en espèces, ou sous forme de revenu garanti; (c) servir à l'achat d'une rente; (d) être laissés en dépôt à un taux d'intérêt garanti.

Renseignez-vous immédiatement sur cette nouvelle et remarquable police Sun Life. Pour renseignements supplémentaires, communiquez avec votre agent local ou avec la succursale de la Sun Life de votre localité.

SUN LIFE DU CANADA

Siège social — Montréal

LE SERMON DE L'ABBE L.-P. BERGERON

LE SYNDICALISME EST UN APOSTOLAT

...A QUELLES CONDITIONS ?

Seconde partie de l'exposé qui a marqué la messe d'ouverture

Pour demeurer dans la ligne d'apostolat chrétien, l'action syndicale impose aux militants syndicalistes certaines conditions, certaines exigences qui, malheureusement, ne se réalisent pas toujours chez eux.

Il ne suffit pas évidemment de se faire le champion des revendications et des libertés ouvrières, ni même de se réclamer constamment de la doctrine sociale de l'Eglise pour être véritablement apôtre et donner au syndicalisme une orientation chrétienne. Il y a des gens qui peuvent travailler toute leur vie dans un champ d'apostolat sans, pour cela, mériter ni le titre, ni la récompense des apôtres, et qui se rangeront sans doute dans la catégorie de ceux à qui le Christ a déjà donné ce grave avertissement: "Beaucoup viendront au jour du jugement et diront: Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, nous avons fait des miracles en votre nom. Je leur répondrai: Je ne vous connais point, retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité."

Penser avec l'Eglise

Pour être véritablement apôtre, il faut entrer dans la pensée de l'Eglise et travailler sincèrement à réaliser ce qu'elle attend du syndicalisme chrétien, il faut être animé, à l'égard de la classe ouvrière, d'un amour authentiquement chrétien.

Dans leur Lettre pastorale collective sur le problème ouvrier, nos évêques, après avoir rappelé aux chefs syndiqués le devoir qu'ils ont d'être compétents et apôtres pour être à la hauteur de leur tâche et assurer l'efficacité du mouvement syndical, énumèrent les qualités chrétiennes qu'ils doivent posséder, pour garder au syndicalisme son orientation authentique et maintenir leur action syndicale dans la ligne de l'apostolat.

"Ces chefs, disent-ils, doivent être des exemples de vie chrétienne. Ils seront toujours conscients, dans leurs paroles et dans leurs actes, des lourdes responsabilités dont leurs épaules sont chargées. L'amour qui fera battre leur cœur sera le même qui faisait battre le cœur du Christ; il leur inspirera le souci de la défense et du respect de la dignité du travailleur moderne, ainsi que le zèle attentif pour le placer dans des conditions de vie matérielle et sociale en harmonie avec cette dignité et selon les exigences de l'Évangile".

La pire corruption

A la lumière du texte que nous venons de citer, il est facile de découvrir les exigences de l'apostolat syndical et de reconnaître le véritable apôtre social.

Associé à l'oeuvre de rechristianisation de l'ordre social et de la restauration chrétienne de la vie ouvrière, le militant syndicaliste ne peut, sans faillir à sa mission, offrir le spectacle d'une vie chrétienne médiocre, encore moins celui d'une vie désordonnée. Puisque l'apôtre syndical doit lutter contre le schisme que le Libéralisme a consommé entre la vie publique et la vie chrétienne, il ne faut pas que sa vie privée reproduise à rebours le même phénomène, en mettant celle-ci en désaccord constant avec les principes dont il se réclame dans son action syndicale. Outre que, par son exemple, il ruinerait chez les travailleurs la confiance dont il a besoin pour son travail, il risquerait d'attirer sur le mouvement syndical un certain discrédit. Ce manque de sincérité que révèle, chez des chefs consacrés à une cause chrétienne, une vie constamment en désaccord avec les principes et les valeurs qu'ils ont accepté de faire triompher, constitue une sorte de scandale pour les masses. Et l'on a dit justement que "la pire corruption, c'était celle du meilleur".

Vie chrétienne

Après avoir longuement parlé de la réforme des institutions qui

s'imposait pour la restauration de l'ordre social, Pie XI ne craint pas d'affirmer que toute réforme d'institutions s'avérerait inefficace et illusoire sans une profonde réforme des moeurs.

Il ne s'agit pas évidemment d'attendre que, chez la masse, les moeurs soient réformées avant que de commencer le travail de réforme des institutions. Mais pour entreprendre celui-ci on peut et on doit exiger des chefs et des militants, un certain degré de formation chrétienne si l'on veut que notre syndicalisme garde son orientation chrétienne et que nos chefs ne soient pas seulement d'habiles organisateurs ou d'habiles agents négociateurs, incapables de réaliser la détresse morale des travailleurs, ni de donner à notre syndicalisme l'orientation chrétienne qu'il doit avoir, et sans laquelle il n'a plus sa raison d'être, puisqu'il ne ferait que diviser chez nous les forces ouvrières.

Mais il va sans dire que cette vie, cette formation chrétienne d'un militant devra rayonner et se transposer sur le plan de l'action syndicale et demeurer, sans jamais se démentir, fidèle à elle-même.

Aimer les travailleurs

Elle se manifestera par un amour chrétien de la classe ouvrière. Malgré ses faiblesses et ses déficiences, la classe ouvrière possède de grandes qualités qui nous la rendent attachante. Chez elle, on trouve une générosité capable de dévouement et quelquefois d'héroïsme. Chez elle, on trouve une sincérité qu'on ne trouve pas chez d'autres classes. Trouve elle, on trouve une docilité qui la rend malléable et prête à recevoir l'enseignement. Bref, il y a chez elle des

possibilités qui constituent un grand espoir pour l'Eglise.

Mais il faut apprendre à aimer les travailleurs comme le Christ lui-même les a aimés; d'un amour compréhensif qui sait comprendre et expliquer leurs faiblesses et leurs erreurs, sans chercher à les justifier ni à les ériger en système. D'un amour chrétien qui, en se portant sur la classe ouvrière, ne méprise ni n'exclut les autres classes; d'un amour désintéressé qui ne cherche pas la popularité, ni la réalisation de ses ambitions et qui accepte de voir monter la popularité d'autres chefs avec qui on collabore.

Aimer la justice

Faut-il ajouter que le militant syndical doit être animé d'un grand esprit de justice? Puisque c'est précisément sur cette base qu'il doit travailler à rebâtir l'ordre social. Cet amour de la justice lui donnera le courage de s'opposer à certaines revendications des travailleurs et de défendre à l'occasion les droits des employeurs et des autres classes sociales. Elle le protégera des écarts d'une démagogie facile qui peut lui conquérir une popularité douteuse et éphémère chez les travailleurs, mais qui aboutit aux échecs et à la ruine.

Ce que nous venons de dire des exigences de l'apostolat syndical est loin, évidemment, d'épuiser le sujet puisque nous avons dû nous limiter. Mais ces quelques considérations doivent suffire à vous faire réaliser l'importance et la sublimité de votre tâche comme la gravité de vos responsabilités. Si nous avons des chefs compétents formés aux disciplines de la doctrine sociale de l'Eglise et désireux de s'enrichir des connaissances techniques qu'exige leur responsabilité, si nous avons des chefs conscients de leur mission sociale, de leur vocation ouvrière et chrétienne, si nous avons des militants soucieux d'apporter un témoignage par l'exemple d'une vie profondément chrétienne, capables de s'émouvoir devant la détresse morale des travailleurs autant que de leur misère économique, si nous avons des apôtres ouvriers imbus et pénétrés de cet esprit de justice et de charité qui est nécessaire à l'édification d'une société chrétienne, nous pouvons être assurés que notre syndicalisme saura conquérir la confiance de tous les travailleurs, qu'il saura vaincre toutes les résistances, triompher des obstacles qui lui barrent la route et remplir totalement la fin qui lui est assignée: assurer la promotion intégrale de la classe ouvrière, et fournir sa contribution précieuse et nécessaire à l'instauration du règne social du Christ... Amen.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

LA SÉANCE D'OUVERTURE



Son Exc. Mgr C.-E. Garant, évêque auxiliaire de Québec, représentait les autorités religieuses à l'ouverture du Congrès. Il a témoigné aux délégués que l'Eglise suit avec sympathie l'action qu'ils mènent en milieu ouvrier.



M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail à Québec, ancien officier de la C.T.C.C., a retracé brièvement l'histoire des relations ouvrières depuis une douzaine d'années.



M. P.-E. Côté, député de Verdun aux Communes et assistant parlementaire du Ministre fédéral du Travail, a regretté l'absence de M. Gregg "qui avait dû modifier ses projets au tout dernier moment".

UN VISITEUR DE BELGIQUE

M. Arthur Bertinchamp

président de la Fédération chrétienne des Métallurgistes

C'est un syndicaliste authentique que nous avait envoyé l'Europe pour le trente-troisième congrès de la C.T.C.C. M. Arthur Bertinchamp, chaudronnier de son métier, fait partie de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique depuis trente-trois ans.

Il exerçait son métier dans une usine quand, après la première grande guerre, il décida de se porter candidat au poste de secrétaire régional de la Centrale des Métallurgistes. Cette fédération qui compte soixante-quinze mille membres est représentée par trente-deux permanents syndicaux qui portent le titre de secrétaires régionaux et qui sont élus par leurs camarades. C'est donc comme secrétaire pour la région de Charleroi que M. Bertinchamp a débuté dans la fonction de permanent. Depuis, après avoir occupé plusieurs postes intermédiaires, il est devenu président de la Fédération.

Effectifs

— Ces soixante-quinze mille membres que vous comptez dans vos rangs représentent-ils un effectif considérable parmi les métallos belges?

— Jugez-en vous-même: sur 300,000 salariés de l'industrie métallurgique dans notre pays, 195,000 sont syndiqués, dont 120,000 chez les socialistes et 75,000 chez nous.

— Et cela comprend tous les types d'établissements industriels?

— Oui, la plus grande variété, depuis les petits ateliers mécaniques jusqu'aux grandes sidérurgies. Et comme cette industrie, dans toutes ses branches, se trouve répartie à travers toute la Belgique, notre fédération compte des membres un peu partout.

Grève générale

— Vous arrive-t-il de faire cartel avec les syndicats socialistes?

— Bien entendu. L'exemple le plus frappant en est peut-être notre grève générale des métallos, en 1949. Pendant cinq jours, grâce à l'unité d'action, tous les établissements de l'industrie métallurgique, depuis les plus considérables jusqu'aux moindres boutiques, ont débrayé complètement.

— Y compris les quelque cent mille salariés qui ne sont pas syndiqués?

— Oui. Car il faut vous expliquer que ces non-syndiqués ne sont pas du tout des indifférents ni des traîtres aux intérêts ouvriers. Pour la grande majorité, ce sont des gens qui envisagent l'action ouvrière différemment mais qui sont très militants.

— Et à quoi visait cette grève?

— A obtenir une augmentation raisonnable des salaires qui nous était refusée par le patronat.

M. Bertinchamp explique la situation:

— Nous sentions que l'économie était un peu essoufflée et que, six mois après, il serait trop tard pour réclamer ces deux et demie pour cent que nous jugions raisonnables.



M. Bertinchamp (à gauche) s'entretient avec un ancien secrétaire de la Fédération belge des Métallos, Maurice Vassart, aujourd'hui agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan.

Il fallait donc agir vite et, vu la résistance acharnée des patrons, prendre les grands moyens. Après cinq jours de grève générale, nous avions gagné notre point.

— Mais comment la grève générale s'appliquait-elle au problème? Est-ce que vous négociez sur le plan national?

— Oui. Les salaires minima sont toujours négociés au plan de l'industrie tout entière. Notre système est très centralisé.

— Il n'y a donc pas de négociations sur le plan local?

— Si. Mais elles touchent d'autres questions, comme les conditions de travail, le règlement de problèmes particuliers à telle ou telle usine.

— Croyez-vous ce système avantageux?

— A certains égards, il est très avantageux. Mais il a ses faiblesses, comme, par exemple, celle de laisser trop peu à faire à l'unité locale. Il y a chez nous des groupes de travailleurs qui se désintéressent du syndicalisme parce que l'action locale manque d'intérêt.

— Et l'existence des syndicats, leur droit à négocier, sont-ce là des points acquis en Belgique et reconnus de tous?

— Assurément. Je suis étonné de vous entendre dire que votre gouvernement vous fait des difficultés sur ce point. En Belgique, il reste bien des partons rétrogrades pour contester ces droits mais nous n'avons en cette matière aucune difficulté avec l'Etat.

* * *

Je questionne encore M. Bertinchamp sur l'organisation de sa fédération. J'apprends qu'elle a à

son service un bureau d'études qui comprend trois universitaires dont un économiste, un ingénieur et un sociologue. M. Bertinchamp lui-même fait partie du comité consultatif du "Pool charbon-acier". Ce pool est un organisme inter-gouvernemental qui a pour fonction de régir la production de ces matières de base dans plusieurs pays et de la mettre à la disposition commune des pays participants. Ce comité comprend 51 membres dont 17 producteurs de charbon et d'acier, 17 consommateurs et 17 représentants des travailleurs. Comme quoi les travailleurs européens ont trouvé leur place dans les plus importants conseils, participant à la direction de l'économie.

— Enfin, monsieur Bertinchamp, comme dernière question, je vous poserais celle qui aurait dû peut-être venir en tout premier lieu: quel est le but de votre voyage en Amérique?

— Je suis venu à l'invitation du gouvernement américain pour étudier l'organisation syndicale et sociale de l'Amérique du Nord.



A la réception offerte aux invités d'honneur, le T. R. P. Georges-H. Lévesque, doyen de la Faculté des Sciences sociales de Laval, s'entretient avec le Secrétaire général, Jean Marchand. Aux délégués, le P. Lévesque avait dit: "J'entre d'un tour du monde. J'ai rencontré plusieurs chefs ouvriers de divers pays. Devant chacun, je me suis senti fier des chefs ouvriers chrétiens de mon pays."

Repenser notre problème d'organisation

Nous insistons sur la nécessité de repenser le problème d'organisation, parce que les difficultés croissantes que nous rencontrons nous indiquent qu'à moins que nous ne procédions sans retard à certaines réformes, la vie même du mouvement peut être menacée.

L'organisation n'est plus aussi facile que dans les périodes de guerre et d'après-guerre immédiat. Nos syndicats ne bénéficient plus de l'appui qu'ils recevaient, il y a quelques années, des autres milieux. Dans plusieurs cas, cet appui s'est transformé en hostilité déclarée. La plupart des employeurs favorisent des unions rivales. Enfin, la Commission de relations ouvrières semble avoir reçu mission d'enrayer l'expansion du mouvement. Deux des campagnes d'organisation que nous avons menées à bien ont finalement abouti à un échec à cause d'une décision arbitraire et injuste de la Commission. Une troisième menace présentement d'avoir le même sort.

C'est donc dire qu'il faut prendre le temps de s'arrêter et de considérer sérieusement notre problème d'organisation. La vie et le développement de la C.T.C.C. dépendent de la solution que nous trouverons et du courage que nous mettrons à l'appliquer.

(Extrait du rapport de René Harmégnies)

L'aumônier général dit :

"On vous jugera à votre esprit"

Le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a déclaré aux délégués réunis pour le 33e congrès qu'ils étaient "l'expérience la plus concrète d'un groupe de catholiques qui veulent prendre leurs responsabilités sociales". Il leur a donné de nombreux encouragements, au nom de l'Eglise, et leur a prodigué des conseils.

Difficultés

"Je crois que pour la CTCC, les difficultés deviennent sans cesse plus nombreuses et plus importantes", a déclaré le chanoine Pichette. "On assiste à un resserrement de l'économie. Beaucoup de travailleurs doivent souffrir par suite du chômage. Si vous regardez du côté du patronat, il ne semble pas que l'année écoulée ait amené beaucoup de conversions. Certains employeurs essaient même de reconquérir des positions qu'ils croyaient avoir définitivement perdues au cours des dernières années. Le cas de Louiseville prouve que certains sont prêts aux attitudes les plus scandaleuses et qu'ils ne se soucient pas de la misère qu'ils causent. Ils jugent de tout selon une vieille conception individualiste de la propriété".

"Et le législateur pour sa part n'est pas toujours d'accord avec vous sur l'ordre social. La législation reste certainement déficiente et il semble que la Commission des Relations ouvrières veuille entreprendre de limiter la prédication de la doctrine sociale de l'Eglise. Aucun doute qu'il y ait beaucoup de confusion dans les esprits, pour qu'on songe à mettre hors des cadres la prédication de l'Evangile".

L'opinion publique

"Quant à l'opinion publique, elle se partage. Une bonne partie manque d'informations adéquates. La grande majorité, si elle reste sympathique, accepte moins bien les progrès sur le plan social que les progrès sur le plan technique".

"Certains de vos amis vous défendent mal. Je ne mentionne pas ici les quelques anarchistes qui cherchent à utiliser votre action pour des fins révolutionnaires. Ils existent, et ce sont ceux-là qui scandalisent les faibles, qui ne demandent pas mieux que de porter

contre vous des accusations de communisme".

"Mais je reste optimiste. Il est normal qu'un adulte rencontre des difficultés à sa taille. Et la CTCC est maintenant adulte. Vous avez une grande responsabilité qui pèse sur vos épaules. La grande responsabilité de bâtir un ordre social chrétien repose surtout sur la classe ouvrière. Vous êtes arrivés, par la triste voie de la nécessité, à connaître mieux que tout autre la doctrine sociale de l'Eglise".

"Rappelez-vous cependant qu'on vous jugera moins par le nombre de citations que vous ferez des textes pontificaux que par l'esprit qui animera votre action. On attend de vous des réalisations et non de vaines discussions. Vous serez jugés moins par le nombre de fois que vous aurez prononcé le mot "corporatisme" que par les efforts réalistes et féconds que vous aurez faits pour améliorer l'ordre social".

Les "vrais docteurs"

"Laissez de côté ceux qui cherchent à vous diviser sur le plan théorique. Référez-vous aux textes des vrais docteurs qui sont vos chefs spirituels, le Pape, vos évêques, et non pas à des théologiens d'occasion qui vous aiment peut-être mais ne vous comprennent pas et ne comprennent pas les conditions de votre action syndicaliste".

"Il nous faut redécouvrir la charité. Nous avons à réformer la société. Nous devons faire l'effort nécessaire pour institutionnaliser cette charité. Et disons-nous bien que la discipline que nous souhaitons, nous l'aurons d'abord par une discipline personnelle et sociale. La logique exige de vous que vous ne puissiez séparer votre vie personnelle de votre vie professionnelle".

L'esprit

"Rien ne servirait d'une structure syndicale chrétienne parfaite, s'il n'y avait pas l'esprit. Vous êtes l'expérience la plus concrète d'un groupe de catholiques qui veulent prendre leurs responsabilités sociales. Toutes les unions

(Suite à la page 7)

Les débats du

Comité au travail



Le Comité du Congrès dont on voit ici les membres avait une dure besogne, celle d'établir la politique de la C. T. C. C. en matière de finances et de la proposer ensuite au congrès.

Dans le rapport du Bureau confédéral

Deux "cas" flagrants d'hostilité gouvernementale dénoncés par le congrès

Disons, pour éclairer les lecteurs du "Travail", que le rapport du Bureau confédéral est l'un des principaux documents étudiés par le congrès, avec le rapport du président dont nous publions la semaine dernière un résumé.

C'est le secrétaire général, Jean Marchand, qui rédige ce rapport. Il a comme but de résumer les activités de la C.T.C.C. dans tous les domaines et s'allonge de tous les rapports des différents services. On lira ici deux remarques consignées au rapport du bureau, relatives à la Commission des relations ouvrières, ainsi qu'une troisième sur l'ingérence du gouvernement dans les décrets.

La Commission de relations ouvrières

La Commission de relations ouvrières a continué, cette année encore, de jouer un rôle que nous avons, à maintes reprises, dénoncé dans le passé. Ses décisions injustes, arbitraires et parfois purement fantaisistes ne se comptent plus. Il est grand temps que nous exercions les pressions nécessaires pour transformer cet organisme qui menace la vie même de notre mouvement. Il est évident que nos corps affiliés sont particulièrement défavorisés devant la Commission en voyant, sous n'importe quel prétexte, leurs requêtes rejetées.

Nous ne rappellerons pas ici tous les griefs que nous avons contre elle, mais nous croyons devoir en mentionner un ou deux qui sont particulièrement graves.

Il y a d'abord l'affaire de l'Aluminium Rolling Mills, du Cap-de-la-Madeleine, qui mérite d'être au moins brièvement analysée à cause du précédent extrêmement dangereux qu'elle contient.

Avec le concours du Conseil central de Shawinigan Falls, nous avons organisé les ouvriers de l'Aluminium Rolling Mills qui, jusqu'à cette date, étaient affiliés à un syndicat international. Nous avons groupé la majorité requise et nous avons adressé, dans les délais légaux, une requête en reconnaissance syndicale à la Commission.

Au cours de la campagne d'organisation, M. le curé Picotte, du Cap-de-la-Madeleine, a fait plusieurs sermons sur les questions

ouvrières en regard de la doctrine sociale de l'Eglise. Il a également utilisé ses bulletins paroissiaux pour favoriser notre syndicat.

Notre requête fut contestée par la compagnie et les unions internationales. Les avocats de ces dernières ont prétendu que l'intervention de M. le curé Picotte constituait de l'intimidation religieuse et que les ouvriers n'avaient pas adhéré librement au syndicat. En conséquence, ont-ils soutenu, il y eut violation du règlement No 1 de la Commission, ce qui détruit son caractère de bonne foi.

Le syndicat réfuta les accusations d'intimidation. Mais, afin de clarifier la situation, et nonobstant le fait qu'il eut la majorité, il demanda qu'un vote au scrutin secret soit pris parmi les travailleurs conformément à l'article 8 de la Loi des relations ouvrières.

Déni de justice

La Commission, malgré la loi, la preuve et la justice la plus élémentaire, rejeta la requête du syndicat en s'appuyant sur les motifs fournis par la compagnie et l'union internationale. Elle décida que le syndicat n'avait pas le caractère de bonne foi requis par le règlement No 1 et qu'en conséquence, sa requête n'était pas recevable.

Cette décision, comme on peut le voir, est extrêmement dangereuse pour nous. Elle signifie que chaque fois qu'un prêtre ou un membre de la hiérarchie catholique demandera aux travailleurs d'adhérer à un de nos syndicats ce

dernier se verra éventuellement contester son droit même à la certification. Et, comme NN. SS. les Archevêques et Evêques de la province ont, dans leur lettre collective sur le problème ouvrier, demandé aux travailleurs catholiques d'adhérer à la C.T.C.C. et que plusieurs documents pontificaux leur recommandent d'entrer dans des syndicats confessionnels, n'est-ce pas à dire que tout notre mouvement soit illégal? La Commission n'a pas rendu un jugement global en ce sens, mais la décision dans l'affaire de l'Aluminium Rolling Mills le comporte implicitement.

Le règlement no 1

Nous ne voyons pas pourquoi, sinon pour porter un coup fatal à la C.T.C.C., la Commission a décidé arbitrairement que l'intimidation "religieuse" constituait un type spécial d'intimidation qui ne donne pas ouverture aux dispositions de l'article 8 de la loi. Nous ne nions pas qu'il peut arriver qu'un prêtre ne tienne pas assez compte des prescriptions de la Loi des relations ouvrières dans l'exercice de son ministère ou de son apostolat mais, nous ne pouvons admettre que cela puisse priver un syndicat de son droit d'être reconnu si la preuve ou un vote démontre que les travailleurs y ont donné librement leur adhésion.

Il n'y a aucun doute que la décision de la Commission, dans cette affaire, est un déni de justice flagrant. Elle est d'autant plus révoltante qu'elle est basée sur le règlement No 1 qu'on nous avait présenté comme la guillotine des

33ème congrès

Les progrès de la C.T.C.C.

C'est la Métallurgie qui accuse les gains les plus importants

Fédérations	au 31 mai 1952		au 31 mai 1953	
	Syndicats	Effectifs	Syndicats	Effectifs
Barbiers-coiffeurs	13	655	12	527— 128
Bas façonné et circulaire	16	2,161	16	1,988— 173
Bâtiment	68	17,592	74	18,392+ 800
Bois ouvré	17	2,772	16	2,313— 459
Commerce	17	3,100	20	3,261+ 161
Cuir-Chaussure	14	3,585	13	3,842+ 257
Corporations Municipales et Scolaires	37	5,118	39	5,149+ 31
Gantiers	7	754	8	763+ 9
Imprimerie	25	3,275	25	3,275= 0
Industrie minière	10	4,443	10	4,568+ 125
Métallurgie	36	12,442	37	15,205+ 2,763
Meuble	6	663	6	829+ 166
Pulpe-Papier	36	10,445	41	10,700+ 255
Services (Hôpitaux)	19	4,674	21	5,339+ 665
Textile	32	9,735	34	10,624+ 889
Vêtement	11	3,955	13	4,770+ 815
Produits Chimiques (*)	—	—	6	3,206
	364	85,369	391	94,751
Syndicats directement affiliés à la C.T.C.C.	59	7,671	51(*)	5,432
	423	93,040	442	100,183

(*) 9 syndicats affiliés directement l'an dernier ont joint les rangs d'une fédération au cours de l'année.

Unions de compagnie! La C.T.C.C. entend continuer les démarches entreprises pour la faire rescinder et la flétrir comme il se doit.

Un mot maintenant du cas de la Wabasso Cotton de Shawinigan Falls. Voilà une compagnie qui est citée en exemple dans toute la province comme le prototype des employeurs antisyndicaux. Elle a tout entrepris et tout fait pour détruire le syndicat de ses employés. Elle a refusé de négocier; elle a pris procédure sur procédure contre le syndicat, ses officiers et ses membres; elle s'est rendue coupable de pratiques interdites par la loi. Lorsque le syndicat fut suffisamment affaibli, elle adressa une requête à la Commission de relations ouvrières pour obtenir un vote de représentation. Au lieu de rejeter la requête et servir contre cette compagnie de mauvaise foi, la Commission s'empressa d'agréer la demande sans même accorder d'audition au syndicat.

Comme nous le mentionnions il y a quelques instants, il est urgent que le congrès prenne une attitude ferme à l'endroit de la Commission de relations ouvrières, si nous ne voulons pas qu'elle détruise notre mouvement. Il ne s'agit pas d'obtenir d'elle des faveurs ou des privilèges mais l'élémentaire justice.

Le gouvernement et les décrets

Depuis quelque temps, le gouvernement a pris l'habitude, non seulement de s'immiscer dans l'administration des comités paritaires, mais également de paralyser, pour les motifs les plus capricieux, le mécanisme de la Loi de la convention collective.

Si une requête visant à donner naissance à un décret contient des dispositions contraires au bien commun, il n'y a aucun doute que le gouvernement peut et doit en demander la modification. Il ne doit pas le faire, cependant, pour des

raisons de politique ou de vengeance.

Plusieurs décrets sont restés en panne au cours de l'année sans que les intéressés sachent pourquoi. La construction, les hôpitaux et les garages ont attendu de nombreux mois (ou attendent encore) avant que leur décret ne soit sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil. Dans l'industrie de la chemise, le ministère du Travail a fait pression pour modifier un décret en vigueur à la demande d'un employeur influent.

Il est dangereux que le gouvernement, pour des considérations qui ne se rattachent pas au bien public, s'ingère dans l'administration des décrets ou tente de s'en servir pour récompenser des amis ou punir des adversaires. En agissant ainsi, il mine la confiance des employeurs et des syndicats dans une législation qui, dans plusieurs industries, correspond à un besoin réel.

En "épluchant" les rapports



Le comité dont on voit ici les membres avait pour mission d'étudier les rapports du Président et du Bureau confédéral. De gauche à droite :

Dans le textile

CETTE ENQUÊTE, NOUS L'AURONS!

Le Congrès a endossé officiellement, par une résolution spéciale, la demande déjà formulée par la Fédération du Textile.

A l'unanimité, les délégués ont réclamé du gouvernement fédéral une enquête en profondeur sur tout le problème de l'industrie textile au Canada. Les représentants des tisserands avaient auparavant expliqué l'impossibilité pour les travailleurs de savoir à quoi s'en tenir. Les compagnies prétendent que le marché est dans le marasme; les ouvriers n'ont pas le moyen de prouver le contraire mais ils ne sont pas disposés non plus à croire les employeurs sur parole, après les événements des années '30. A ce moment aussi, l'industrie criait au marasme, ce qui n'empêcha pas les enquêteurs de mettre à jour l'exploitation éhontée des travailleurs par des producteurs qui réalisaient des bénéfices sous le couvert d'une production tarifaire très coûteuse pour les contribuables.

Cette expérience, il se peut que nous soyons présentement en train de la revivre. Seule une enquête menée avec toute l'autorité et la curiosité nécessaires peut dissiper la confusion qui règne actuellement et permettre de clarifier l'atmosphère des négociations. "Il faut, une fois pour toutes, savoir si l'industrie textile est viable en ce pays. Les travailleurs qui endurent depuis deux ou trois ans un chômage larvé extrêmement pénible veulent savoir s'ils doivent espérer un retour ou se diriger vers des industries plus stables."

STRATEGIE

LE CONGRÈS A RATIFIÉ CE RAPPORT

Le comité de stratégie, formé à l'occasion du congrès de Shawinigan, s'est réuni à Montréal, le 9 mars 1953. Ce comité est composé du président général et du secrétaire général de la C.T.C.C. ainsi que deux représentants de chacune des fédérations affiliées ou de chacune des industries non encore fédérées.

La présidence du comité a été confiée au confrère Gérard Picard. Le confrère Jean Marchand a été choisi comme secrétaire et le confrère Lucien Dorion comme vice-président.

Le comité en est arrivé aux constatations et conclusions suivantes :

a) Le comité considère qu'il est préjudiciable aux intérêts supérieurs du mouvement que les officiers de la C.T.C.C. (particulièrement le président général et le secrétaire général) soient mêlés directement aux négociations et aux grèves, exception faite toutefois pour les problèmes qui ont une portée générale.

b) Le comité constate que certaines fédérations et certains syndicats ne font pas l'effort voulu au stage des négociations directes et

s'empressent trop de remettre leurs problèmes entre les mains de la C.T.C.C.

c) Le comité considère, de plus, qu'avant de formuler certaines revendications de base, les fédérations devraient consulter le comité de stratégie de la C.T.C.C. qui étudiera toutes les circonstances comme, par exemple : la force économique et syndicale dans le secteur concerné, l'intérêt qui peut être suscité dans le mouvement, etc.

d) En conséquence, le comité suggère que chacune des fédérations crée, lors de son prochain congrès annuel, un comité fédéral de stratégie qui établira la politique des négociations et arrêtera le programme des revendications. Ce comité devrait faire rapport au comité de stratégie de la C.T.C.C.

e) Le comité est d'avis que, pour élaborer une politique rationnelle en matière de revendications, de négociations et de grèves, il ne suffit pas de connaître exactement la situation économique des entreprises et du pays, mais qu'il est nécessaire d'avoir des idées précises sur l'avenir prochain de notre économie nationale et les différents secteurs industriels dans lesquels nous sommes plus particulièrement intéressés.

Le comité a recommandé à la C.T.C.C. de s'assurer le plus tôt possible les services d'un économiste qui aura pour fonction d'aviser les comités de stratégie de la C.T.C.C. et des fédérations sur les matières relevant de leur compétence.

f) Le comité recommande aussi, et cela conformément à un vœu exprimé par le dernier congrès, de désigner un directeur du service des Recherches qui compilera les informations dont les fédérations et les syndicats ont un urgent besoin dans la conduite des négociations.

g) Enfin, le comité est d'avis qu'il devrait être consulté sur le programme d'organisation de la C.T.C.C., des fédérations et des conseils centraux, afin de coordonner et d'orienter le travail dans le plus grand intérêt du mouvement.

Avec la reprise des activités, LE TRAVAIL aura besoin de toutes vos NOUVELLES

Jean MARCHAND, secrétaire.

DU HAUT EN BAS DE L'ÉCHELLE EDUCATION SYNDICALE

a) Formation syndicale de base:

La formation syndicale de base qui s'adresse à tous les membres des syndicats doit toujours constituer la principale partie de notre programme d'éducation ouvrière.

Dès le premier contact d'un nouveau membre avec le syndicat, au moment de son initiation syndicale, on devrait s'occuper de lui faire prendre tout de suite conscience de la nature de l'organisme auquel il vient d'adhérer pour des raisons encore bien vagues. On devrait lui remettre une enveloppe comprenant un écusson à porter à sa boutonnière, la constitution et la convention collective du syndicat et la plaquette "Syndicat, libération des travailleurs", publiée par le Service d'Éducation de la C.T.C.C.

Nous recommandons ensuite fortement aux présidents de syndicat, aux agents d'affaires et aux aumôniers de consacrer une quinzaine de minutes à chaque assemblée mensuelle du syndicat pour faire l'initiation syndicale de leurs membres. Le Service régional d'éducation pourra aider à choisir des sujets pratiques. C'est le seul moyen de faire comprendre à la plupart de nos membres, qu'il est impossible d'atteindre autrement, que le syndicat leur appartient et qu'ils doivent apprendre à s'en servir.

Pour ceux qui s'intéressent davantage aux questions syndicales, et il s'en trouve dans chaque syndicat, nous avons arrêté un programme de cours de deux ans qui devra être réalisé par les services régionaux d'éducation ouvrière. Les cours peuvent se donner à raison d'un par semaine, du mois d'octobre au mois de mai. Les sujets à l'étude, la première année, sont des questions purement syndicales, telles que l'histoire du syndicalisme, les structures, la négociation, l'arbitrage et la grève, la législation ouvrière, etc.; ceux de deuxième année constituent une initiation à l'économie sociale et politique qui touche de près le travailleur. Nous fournirons, dès le début de cet automne, à chaque conseil central, le détail de ce programme.

En plus de ces "Cours de formation syndicale" répartis sur deux ans, il est encore nécessaire, pour chaque service régional d'éducation ouvrière, d'organiser une "Ecole de militants syndicaux". Cette école tiendra une session pour les officiers de syndicats qui iront, durant une fin de semaine, par exemple, apprendre à exercer leur fonction; une autre session pour les délégués de département, un ou deux soirs par semaine pendant trois ou quatre semaines; une autre session pour les représentants syndicaux sur les comités paritaires, etc., selon les besoins.

Nous prévoyons enfin que les élèves qui se seront inscrits aux cours de deux ans ou qui auront assisté aux sessions de l'Ecole des militants seront ceux qui assisteront aux "Sessions intensives d'été" appelées, jusqu'ici, Ecoles d'Action Ouvrière. A ces sessions de trois ou quatre jours, on fera la revue de l'activité syndicale de l'année, on pourra approfondir une question particulière qui viendra de surgir à l'attention du monde ouvrier et préparer ces militants à mieux participer au congrès annuel de la C.T.C.C.

Le Collège Ouvrier de la C.T.C.C. pourra alors ouvrir ses portes à ceux qui auront reçu cette formation élémentaire et qui désireront, recommandés par leur conseil central, continuer leur formation syndicale. Nous espérons qu'à l'automne 1954, nous pourrions, en conséquence, répéter la session d'un mois que nous avons tenue en novembre 1952.

b) Le Collège Ouvrier de la C.T.C.C.:

Nous croyons que le Collège Ouvrier de la C.T.C.C. doit être considéré maintenant comme une ins-

Le congrès ratifie le programme proposé dans le rapport de Fernand Jolicoeur

titution permanente. Les avantages qu'on peut trouver à un tel collège résidentiel sont nombreux. Le seul fait pour les élèves de vivre ensemble pendant quelques jours, loin de leurs préoccupations habituelles, dans une atmosphère appropriée à la réflexion et la discussion sur des problèmes communs, vaut déjà ce qu'il en coûte pour suivre toute une session. La longueur de la session et la possibilité de donner des cours le matin et l'après-midi, pendant plusieurs jours de suite, nous permet aussi de mettre au programme des sujets qu'il est pratiquement impossible de faire maîtriser par les élèves s'ils ne peuvent consacrer à l'étude qu'une soirée par semaine, même si l'on multiplie ces soirées à volonté. D'une semaine à l'autre, l'attention est distraite et l'atmosphère nécessaire à l'étude sérieuse manque totalement.

L'expérience des collèges résidentiels pour les ouvriers a été faite surtout en Angleterre où l'on offre maintenant des cours répartis sur deux années scolaires complètes. Plusieurs des dirigeants actuels du TUC et du Labor Party ont fréquenté ce collège ouvrier anglais. C'est à la fois le mouvement syndical, le mouvement coopératif et le parti politique ouvrier qui supportent ce "residential college". Nous savons que, pour nous, même une session d'un mois est onéreuse actuellement, au point de vue financier. Nous avons suggéré, plus haut, des moyens de contourner cette difficulté. Quand la C.T.C.C. elle-même le pourra, que le budget du Service d'Éducation de la C.T.C.C. le permettra, nous penserons peut-être à créer des bourses pour aider les conseils centraux à déléguer des militants à ce Collège.

Comme nous l'avons laissé entendre, ce Collège Ouvrier sera à la fois une école supérieure de formation syndicale — dont certaines sessions s'adresseront aux militants locaux préparés en conséquence et d'autres seront réservées aux permanents de tous les organismes affiliés — et une école normale ouvrière tel qu'expliqué plus haut. A mesure que se développera notre Service et que les possibilités de tout le monde le permettront, nous prévoyons que plusieurs sessions à l'adresse de différents groupes pourront se succéder dans une même année. Cela sera certainement plus facile et aussi moins coûteux quand nous serons propriétaires de locaux appropriés.

Dès cet automne, nous tiendrons une session de quinze jours spécialement pour les permanents. Nous répéterons cette session le printemps prochain pour ceux qui n'auront pu abandonner leur travail la première fois, mais qui désirent quand même profiter de ces cours de techniques syndicales. Nous pourrions accepter chaque fois une vingtaine d'inscriptions.

c) Pour les dirigeants:

En plus de ce programme régulier qui devra se développer d'une année à l'autre, il faudra cette année faire plus particulièrement l'étude des structures de notre mouvement syndical. Et ce sont les dirigeants eux-mêmes, à tous les paliers de la C.T.C.C., qui seront appelés à faire cette étude. Tout le monde sent le besoin d'adapter nos cadres aux nouvelles exigences et de les consolider. Tout le monde déplore les pertes d'énergie, de temps et d'argent, causées par une structure qui n'a pas suivi d'assez proche l'augmentation rapide de nos effectifs et les nouvelles situations auxquelles nous avons dû faire face. L'amendement de la constitution de la C.T.C.C. est à l'ordre du jour depuis au moins une couple d'années, de même que la fusion de certaines fédérations

et la revision des juridictions des conseils centraux. Tous les problèmes peuvent avoir des conséquences très graves sur l'orientation même de notre mouvement syndical, à cause de sa nature propre et de sa place particulière dans le contexte canadien et américain.

Le PLAN

Pour réaliser un programme d'études des structures que nous établirons avec l'aide de l'Exécutif de la C.T.C.C., nous suggérons le plan suivant:

- 1) reprendre les séances d'études à l'occasion des réunions du Bureau Confédéral où se rencontrent les principaux officiers des conseils centraux et des fédérations;
- 2) faire au moins, dans l'année, une réunion des présidents des conseils centraux et une autre des présidents de fédérations (nous pourrions consacrer, chaque fois, une fin de semaine);
- 3) faire des réunions des présidents de syndicats sur le plan de

chaque conseil central (nous voulons citer ici l'exemple du Conseil Central de Québec qui a déjà convoqué une première réunion semblable pour le milieu de septembre);

4) tenir des réunions hebdomadaires des permanents sur la base de chaque conseil central, là où c'est possible, réunion dont le thème général devrait être "politique syndicale";

5) prévoir des congrès régionaux annuels pour les conseils centraux, comme en tiennent les fédérations et la C.T.C.C. où l'on étudie les problèmes propres au conseil central, avec feuillet des résolutions et prévisions budgétaires (à date les conseils centraux de Québec, Joliette et St-Jean ont tenu des congrès annuels avec grand succès);

6) prévoir au moins une demi-journée d'études à l'occasion de chaque congrès de fédération et au congrès même de la C.T.C.C.

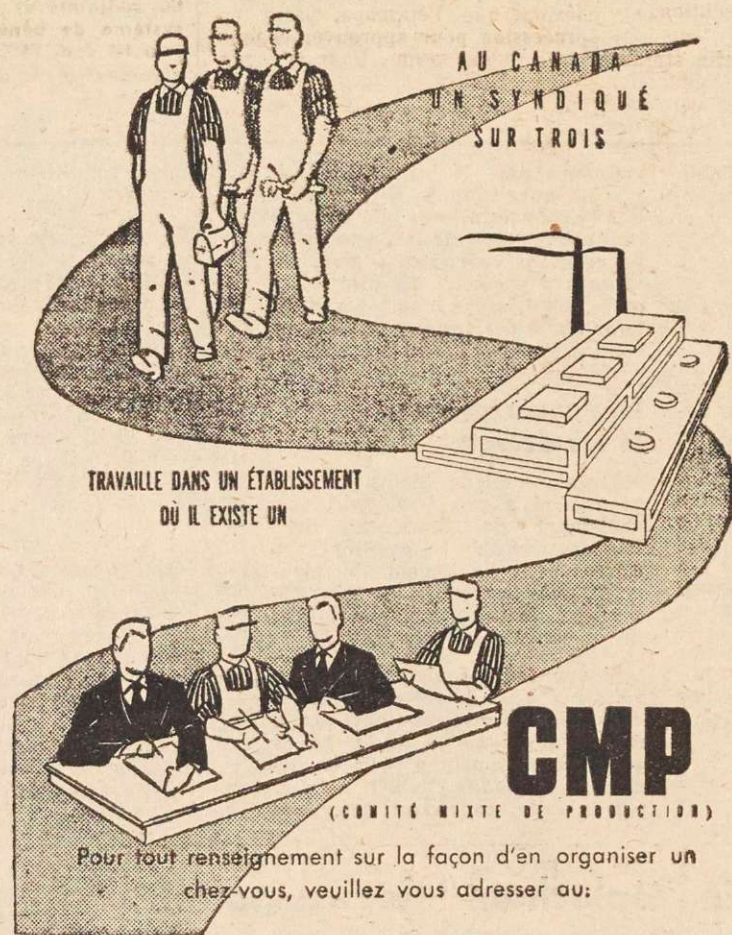
d) Pour les permanents:

Enfin, c'est à la C.T.C.C. que revient en propre la formation syn-

dicale des permanents. Notre Service d'Éducation doit donc établir un programme particulier à la situation et aux besoins de ces militants syndicaux. Nous voulons simplement ici attirer l'attention de tous les intéressés sur l'importance extrême de cette partie de notre travail. Il faut que les différents organismes fassent, autant que possible, le sacrifice d'accorder à leurs employés les congés nécessaires pour assister aux réunions d'études réservées à ceux-ci. Nous voulons tenir compte de toutes les circonstances incontrôlables dans un mouvement comme le nôtre, mais nous croyons qu'il y a moyen de faire encore plus que dans le passé, avec l'aide de tout le monde, pour une plus grande formation syndicale des permanents.

Nous avons déjà annoncé qu'il y aura, en novembre, à Québec, une session du Collège Ouvrier de la C.T.C.C. de quinze jours, session qui sera répétée au printemps. Nous avons aussi suggéré que les permanents tiennent un cercle d'études hebdomadaire (par exemple, chaque lundi matin) sur la base du conseil central. Nous avons enfin l'intention d'organiser, au printemps 1954, d'autres journées d'études générales comme nous en avons eu à trois reprises dans le passé.

(Suite à la page 7)



SERVICE DE COLLABORATION
OUVRIÈRE-PATRONALE
Division des Relations
industrielles

MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL
OTTAWA

Milton F. GREGG,
Ministre.

A. H. BROWN,
Sous-ministre.

Education syndicale

(Suite de la page 6)

Comme il a déjà été annoncé dans le journal "Le Travail", nous publierons, dès cet automne, le premier numéro d'un Bulletin des Dirigeants dont les principales rubriques seront: notes doctrinales, nouvelles et techniques d'éducation ouvrière, la vie et l'orientation du mouvement, documentation, information économique et juridique. Ce Bulletin sera sous la responsabilité de l'Aumônier général, du Secrétaire général et du Directeur du Service d'Education.

5.—Divers

Il resterait à traiter d'autres aspects aussi très importants de l'éducation ouvrière, mais ce rapport est déjà trop long. Nous nous contenterons d'énumérer quelques questions que nous pourrions examiner tous ensemble au cours de l'année et traiter plus longuement devant un prochain congrès.

(1) Comment atteindre la masse des ouvriers qui ignorent à peu près tout du syndicalisme? Nous avons déjà notre journal "Le Travail" qui pénètre dans 40,000 foyers. Quelques centres, comme Saguenay-Lac-St-Jean, Shawinigan et Joliette, peuvent utiliser la radio pour faire de la propagande et de l'éducation ouvrière. Mais il faudra trouver les moyens pratiques de mettre ce projet à exécution, d'atteindre la masse, que sont le journal, le film, la radio et la télévision. Il y a là toute une étude à faire.

(2) Comment aussi nous faire connaître, à l'extérieur de la classe ouvrière, pour faire apprécier le syndicalisme à sa juste valeur et faciliter ainsi notre action? On a déjà pensé, par exemple, à organiser une série de causeries dans les écoles et les collèges. Il faudra trouver les moyens pratiques de mettre ce projet à exécution.

(3) Devrions-nous enfin étendre notre conception de l'éducation ouvrière jusqu'à la culture elle-même? Il y aurait lieu de faire des expériences d'initiation ouvrière aux arts de toutes sortes: musique,

peinture, sculpture, arts domestiques même, aux sciences, à la littérature, en un mot à tout ce qui constitue la richesse culturelle que les siècles ont accumulée et à laquelle a droit comme les autres la classe ouvrière.

Conclusion:

Après cinq ans d'existence du Service d'Education de la C.T.C.C., il était bon de réfléchir quelque peu sur l'expérience que nous avons faite jusqu'à date, noter les difficultés que nous avons rencontrées et tracer un programme en tenant compte de nos besoins et de nos possibilités actuelles.

Nous sentons aujourd'hui, chez tous les dirigeants, une préoccupation plus grande que jamais pour l'éducation ouvrière. On comprend facilement que la promotion ouvrière ne peut être complète et nos efforts d'organisation syndicale totalement justifiés si nous ne mettons aussi, au premier rang, la formation professionnelle, économique, sociale et culturelle de nos membres. Nous sommes donc convaincus d'avoir l'aide de toute la C.T.C.C. pour développer notre Service dans le plus grand intérêt des travailleurs.

Fernand JOLICOEUR, directeur Service d'Education, C.T.C.C.

On vous jugera...

(suite de la page 4)

prétendent représenter les travailleurs, mais bien peu acceptent de s'inspirer de la doctrine sociale de l'Eglise, de mettre à la base de leur action ce premier principe de la responsabilité morale dans toute action collective.

"Enfin, je vous demande de ne pas faire comme ceux qui voudraient que l'épiscopat parte en procession pour approuver chaque geste qu'ils posent. Vous avez vos responsabilités et vous devez les prendre. Quand vous ferez des erreurs, l'Eglise vous le dira. Je ne crois pas qu'elle vous l'ait dit cette année".

MONTREAL DANS LA CHAUSSURE

ASSEMBLEE

Le Syndicat de la Chaussure de Montréal, qui n'a tenu aucune assemblée dans les mois de juillet et août, réunira tous ses membres à la salle des Syndicats, lundi soir le 28 août.

Plusieurs points importants seront à l'ordre du jour. Les négociateurs qui représentent présentement les membres dans plusieurs entreprises ou les pourparlers sont en cours feront rapport à l'assemblée.

Les membres seront appelés à se prononcer, de plus, sur l'opportunité de prendre un abonnement collectif au journal "Le Travail".

* * *

CHEZ GAGNON LACHAPPELLE

Un contrat de travail a été signé récemment dans l'entreprise Gagnon Lachapelle.

A la suite de l'entente survenue pour le renouvellement de la convention, les travailleurs ont obtenu les avantages suivants: a) augmentation générale de 10 cents pour la classe "A", ajustage et finition, ce qui porte le taux de base à 0.85 cents l'heure. Chez les tailleurs, des rajustements ont été faits qui provoquent des augmentations variant entre 5 et 25% des salaires déjà payés; b) six jours de fête chômés et payés; c) une journée de salaire à l'employé dans les cas de décès du père, de la mère, des frères et soeurs ou conjoints et enfants; d) un système de bénéfice-santé contributif dont 75% sera payé par l'employeur et 25% par l'employé.

LE CONGRES ET LES GREVES

Appui aux grévistes des Mines Noranda

Le Congrès a adopté à l'unanimité une résolution qui précise son attitude devant les grèves déjà faites par le mouvement et qui constitue un avertissement au patronat et aux autorités civiles. En voici le texte:

"Considérant que dans certains milieux on a attaqué et on attaque encore la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada en affirmant malicieusement qu'elle suscite et fait des grèves sans motifs sérieux;

"Considérant que la CTCC a la conscience parfaitement tranquille quant aux grèves qu'elle a approuvées et soutenues;

"Considérant que la CTCC a plutôt manqué en ne faisant pas toutes les grèves qui s'imposent à un sain syndicalisme chrétien, dont le devoir consiste à défendre les intérêts des travailleurs, et non pas les travers du capitalisme ou les déficiences de la société;

"Il est résolu que le présent congrès déclare publiquement que la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada ne privera jamais ses membres de l'exercice du droit de grève, mais qu'au contraire, elle les appuiera contre tous ceux qui les volent, les exploitent et veulent les empêcher de toucher leur part de justice;

"Il est résolu, de plus, de donner à cette déclaration le caractère d'un sérieux avertissement aux employeurs, législateurs ou autres, qu'ils n'obtiendront jamais de la CTCC qu'elle se fasse complice de l'exploitation des travailleurs".

Un télégramme

La CTCC a encore décidé d'accorder tout son appui aux grévistes de Rouyn-Noranda.

Voici le texte du télégramme adopté à ce sujet:

M. C. H. Millard, directeur United Steelworkers of America, rue Spadina, Toronto.

Délégués réunis au 33e congrès de la CTCC appuient mineurs de Noranda dans la grève qu'ils poursuivent vaillamment pour l'obtention de leurs justes réclamations et expriment le voeu que leurs efforts soient couronnés de succès".



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond.
MONTREAL



FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada
Paraît tous les vendredis.

Directeur
GERARD PELLETIER

Administrateur:
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef:
ANDRE ROY

Publiciste
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal - FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes, Ottawa



SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI

"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL: 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1, HA 3291, ou SUC-CURSALE DE QUÉBEC, Gérard E. Tardif, gérant, 286, rue Saint-Joseph, Québec 2, tél.: 4-4543.

Petite épargne grandit vite

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Ça se passa en SEPTEMBRE

20 ALLÔ?
1877-PREMIER APPEL TÉLÉPHONIQUE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

21
1892-PREMIER TRAMWAY ÉLECTRIQUE DANS LES RUES DE MONTRÉAL

23
1897-TORONTO ET LES ROY-AUX JOUENT UNE PARTIE DE 9 MANCHES EN 59 MINUTES

24
ST-ANTOINE ETATS-UNIS
LAPRAIRIE
ST-JEAN
MONTRÉAL
1673-FONDATION DE LAPRAIRIE

Rappels historiques... une série offerte par

Molson's

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

A la séance d'ouverture



Voici l'aspect que présentaient les premières rangées, devant la salle du congrès, pendant la lecture du rapport du président. Ce rapport, dont LE TRAVAIL a publié la semaine dernière un important résumé, a été ratifié par le Congrès dans toutes ses grandes lignes.

EN FRANCE

Un autre congrès de syndiqués chrétiens

De l'autre côté de l'Atlantique, avec quelques semaines d'avance sur nos propres assises de Québec, d'autres syndiqués chrétiens, ceux de la C.F.T.C., en France, se réunissent en congrès. Voici, à ce sujet, ce que nous écrit notre correspondant de Paris, Guy Cormier:

Le congrès de la Confédération française des travailleurs chrétiens s'est tenu à Asnières. Il représente aux yeux de beaucoup une date importante dans l'histoire de cette centrale syndicale.

Une des mesures les plus importantes adoptées par ce congrès a été la substitution du "Conseil confédéral" au "Bureau" confédéral qui existait auparavant. Cette réforme répond essentiellement à la préoccupation de nombreux militants de faire de la C.F.T.C. un mouvement de masse et un mouvement ouvrier. Il faut savoir en effet que la C.F.T.C. (fondée en 1887) a été à l'origine un syndicat composé surtout d'employés, de ceux que nous nommons au Canada des "collets blancs". Dès avant la guerre, et surtout depuis, la proportion d'ouvriers s'était progressivement accrue. Il fallait que cela se traduise dans les structures du mouvement. Au cours du congrès, le défilé à la tribune des représentants ouvriers, ceux de la métallurgie en particulier, a été significatif.

Qu'ont-ils réclamé? Qu'on prête attention aux revendications de la "base", que le mouvement soit toujours attentif à ce que pense l'ouvrier devant sa machine, que la formation des militants soit intensifiée.

Une troisième voie?

La pensée économique de la C.F.T.C., si elle ne s'est pas entièrement renouvelée, s'est sensiblement précisée cette année, notamment par la place accordée à la nécessité d'une "planification souple". La C.F.T.C. entend par là "un système dans lequel la puissance publique a le pouvoir, d'abord de déterminer les objectifs indispensables au bien-être de la nation et à la sécurité du pays, ensuite de faire collaborer les entreprises à la poursuite de ces ob-

jectifs" — système conçu de telle façon que l'économie fasse désormais appel non seulement au profit, mais encore aux sentiments altruistes des citoyens en mettant en valeur la notion de service et sache, quand l'intérêt général le commande, recourir à la contrainte".

Cet appel à un socialisme économique, troisième voie entre le capitalisme et le communisme, constitue l'axe d'effort principal de la C.F.T.C.

Et surtout, la C.F.T.C. préconise une réforme de l'entreprise grâce à laquelle il puisse y avoir coopération entre le capital et le travail. "Quel que soit le régime de l'entreprise, il se révèle nécessaire de concevoir une participation des salariés à toutes les délibérations et décisions, même lorsque les intérêts particuliers des travailleurs semblent n'être pas directement en cause." C'est un appel à la cogestion, appel que la Confédération internationale des syndicats chrétiens formulait déjà en juillet dernier, à La Haye.

Participation à la vie politique

La C.F.T.C. n'incline-t-elle pas sa pensée vers une certaine forme de travaillisme?

On peut répondre, en tout cas, que l'indépendance politique du syndicat n'est plus un principe absolu. Selon une formule très courante dans les milieux C.F.T.C., il faut veiller à ce que "l'indépendance du syndicalisme à l'égard de la politique ne devienne pas l'impuissance du syndicalisme en face d'activités politiques orientées contre les intérêts les plus essentiels de la classe ouvrière.

La nécessité d'une participation des syndicats à la vie politique amène la C.F.T.C. à envisager: 1) l'éducation politique des travailleurs; 2) l'élaboration du programme vaste et précis d'une politique respectueuse des exigences de la justice sociale et con-

forme aux intérêts des travailleurs; 3) le contrôle très attentif des activités des hommes politiques qui auront pris quelque engagement sur ce programme. Bien plus: "On peut également concevoir des ententes avec des formations politiques, dans la mesure où une ou plusieurs de celles-ci donneraient officiellement ou clairement leur accord sur tel ou tel point ou sur la totalité du programme syndical et s'engageraient, par un protocole précis, à en poursuivre en commun la réalisation."

Indépendance vis-à-vis de la hiérarchie

Si l'on ne peut pas dire que la C.F.T.C. se détache de la doctrine de l'Eglise, le congrès d'Asnières a marqué un nouveau pas dans le sens de l'indépendance vis-à-vis de la hiérarchie, ou de l'Eglise considérée comme un corps social.

Commentant cette position très nette, adoptée en 1947 et confirmée au congrès d'Asnières, l'excellente revue "L'Actualité religieuse dans le monde" (1) écrit: "La France présente un cas typique de l'évolution à laquelle peuvent être amenés les syndicats chrétiens, dans les pays où ils sont nécessaires, par rapport aux autorités religieuses. Cette évolution peut être considérée comme un résultat de l'éducation inculquée par l'Action catholique. La mission de l'Eglise est relayée par la mission des chrétiens. Les travailleurs chrétiens, en faisant mine de "se couper" de l'Eglise, ont seulement choisi de la prolonger." Guy CORMIER

(1) Nous recommandons cette revue à tous les syndicalistes et lecteurs du "Travail". Ils y trouveront d'excellents articles sur la situation du syndicalisme chrétien dans le monde. Les abonnements se prennent à "PERIODICA", 4234, rue De La Roche, Montréal 34.

NEWS DIGEST

IMPORTANT DECISIONS AT 33rd CONGRESS

Other CCCL congresses might have been more spectacular but few have worked harder than the 33rd, meeting in Quebec City last week. The 500 delegates who sat in the Syndicates' Building's Congress Hall for five days were faced with one of the heaviest agendas ever submitted to a CCCL annual congress.

First, both the President's and the Confederal Bureau's reports were longer than usual, dealing with important problems. The President's report centered around the three following problems: a) international trade; b) federal-provincial relations on social security matters; c) the re-vamping of our Quebec arbitration system. On all points, the Congress kept close to the essentials of the report itself, advocating "trade not aid" to the war impoverished countries, inter-provincial agreements concerning health insurance and a system of special training for industrial arbitrators.

The Confederal Bureau's report was not only ratified by Congress but strengthened through definite resolutions. Most important were those protesting against Labor Relations Board interference at the Aluminum Rolling Mills and Wabasso Cotton plants where, in both cases, the Board played into the hands of the employers in spite of labor's undeniable rights. A resolution was also adopted protesting the nomination of partial or incompetent arbitrators by the Government, specially the nomination of Judge Paquette in the case of Montreal City employees.

Three full meetings of the Congress were devoted to the setting up of the CCCL Defence Fund. The Congress had to adopt by-laws to govern the administration of this Fund. Final decisions were not reached before our deadline.

Besides reaffirming its opposition to communist materialism and its conviction that only the application of a christian social doctrine can check the expansion of Communism, the Congress took a firm stand on the question of strikes, stating that strikes are part of any legitimate labor work and that the CCCL would never betray its members in order to avoid the problems arising from strike situations.

Congress also advocated the abolition of Bills 11 and 34, the first one inviting citizens to act as paid policemen for the arrest of margarine peddlers, the second one modifying our election system in an undemocratic way.

It should also be mentioned that the Congress voted full support to the Steel Workers' Noranda strikers.

Finally, a decision was taken concerning LE TRAVAIL. From June 1, 1954, all members of the CCCL will automatically receive our paper once they have signed their membership cards.

COURS DU SOIR

dans les métiers de la construction

Des cours du soir sont offerts à tous les apprentis et compagnons intéressés dans les métiers de la construction.

BRIQUETAGE — PLATRAGE — CHARPENTE et MENUISERIE
ELECTRICITE — PLOMBERIE et CHAUFFAGE — FERBLANTERIE — PEINTURE et DECORATION — SOUDURE — TUILE

FRAIS D'INSCRIPTION:

Apprentis \$5.00; compagnons \$10.00; soudure \$20.00
20 cours — 2 heures par leçon, un soir par semaine
de 8 h. à 10 h. p.m.

N.B. — Ces frais sont strictement payables lors de l'inscription et ne sont pas remboursables en aucun cas.

Dates d'inscriptions: les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30 sept.
de 7 h. à 9 h. p.m.

La carte de compétence ou le carnet d'apprentissage doit être présenté au moment de l'inscription.

CENTRE D'APPRENTISSAGE DES METIERS DE LA
CONSTRUCTION DE MONTREAL

2255 est, avenue Laurier
Tél.: Gl. 3711

Armand-E. Bourbeau, Ing. P.
Directeur.